

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le 2 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. MATHIEU Christian. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique. VAGNARD Aurélie.

Pouvoirs : D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à MATHIEU Christian
KELLER André donne pouvoir à VAGNARD Aurélie
MORVAN-BARTHES Corinne donne pouvoir à MUNOZ Véronique
PERRIER Clarisse donne pouvoir à GEORGE Fabien

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 - Approbation du compte rendu du 4 novembre 2021

Adopté à l'unanimité

Stéphane Affole : Les remarques du groupe minoritaire ne sont pas systématiquement retranscrites. Le maire rappelle que le compte rendu ne mentionne pas toutes les remarques, quel que soit le conseiller, mais relate les décisions de l'assemblée. A l'avenir, les membres du groupe minoritaire demanderont explicitement, au moment de leurs remarques, s'ils souhaitent qu'elles soient portées au compte-rendu.

2 – Délibérations

2.1 Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 5 juillet 2013 relative au tableau de classement de la voirie communale et l'enquête publique préalable qui avait été effectuée du 21 mai 2013 au 5 juin 2013. En outre, elle rappelle la délibération du 1^{er} juillet 2021 par laquelle le conseil municipal a demandé le transfert de la RD 3A dans le domaine routier communal.

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération en date du 18 octobre 2021, de la commission permanente du conseil départemental, qui prononce le reclassement définitif de la route départementale 3A dans le domaine public routier de la commune, soit 601 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la mise à jour du tableau de classement de voirie communale par l'adjonction de la route départementale 3A.

2.2 Recrutement d'un agent contractuel au service périscolaire – Remplacement suite à congé maternité

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet pour la période du 3 janvier 2022 au 07 juillet 2022 afin d'assurer la garderie en soirée, le lundi mardi jeudi de 16 h 40 - 18 h 30 et le vendredi 16 h 40 - 17 h 30. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 340.

Adopté à l'unanimité :

2.3 Convention avec le SIPA (Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby)

Créé en 2017, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) est un établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Il a pour mission de mutualiser et d'organiser au niveau local la gestion et le développement de ses équipements culturels et sportifs, l'accueil des enfants et le soutien à la vie associative.

Le Syndicat regroupe les communes d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Héry-sur-Alby, Gruffy et Saint-Sylvestre. Les communes de Mûres et Saint-Félix ont choisi de conventionner avec le Syndicat. Les communes de Cusy et Viuz-la-Chiesaz, initialement membres de la Communauté de Communes du Pays d'Alby, n'ont pas souhaité, en 2017, intégrer ou conventionner avec la nouvelle structure.

Toutefois, la Commune de Cusy s'est engagée à poursuivre, en 2021, une réflexion pour rejoindre le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby au 1^{er} janvier 2022. Durant cette année, différents échanges ont eu lieu entre les 2 collectivités et il a été convenu ce qui suit :

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Commune de CUSY souhaite intégrer, par convention, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby de façon à ce que sa population puisse bénéficier dès le 1^{er} janvier 2022 des services du SIPA.

En conséquence, elle versera annuellement au SIPA le montant des AC (Attributions de Compensations) qu'elle perçoit pour les compétences correspondantes (Culture, Jeunesse (PLAJ), Association foyer du collège).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, la proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby ;
- Dit que ce conventionnement intervient en attente d'une intégration définitive dans le Syndicat précité ;
- Dit qu'une nouvelle délibération viendra se substituer en lieu et place de ladite convention dès l'adhésion de la commune,
- Autorise, le Maire à signer la convention d'entente Intercommunale du Pays d'Alby pour l'utilisation d'équipements et de services sociaux, culturels et sportifs.
- Dit que cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Stéphane Affole demande quels seront les futurs projets du SIPA (exemple RAM ou crèche. Quelle sera la contribution de Cusy en cas de maintien de l'équilibre des comptes et en cas de dépassement des budgets. Le maire précise que ces questions seront travaillées avec le SIPA pendant le conventionnement, avant l'adhésion.

Guillaume Boisson demande quel délai se laisse Cusy pour adhérer au SIPA ? Le maire précise que la délibération porte, pour l'instant, uniquement sur le conventionnement.

" Le Groupe Cusy l'Esprit Village a délibéré en faveur de cette convention car l'actuelle présidente a su nous proposer une convention équilibrée qui laisse le temps au SIPA et à CUSY de faire valoir leurs attentes respectives et voir comment elles pourront être intégrées dans des actions futures. D'une durée de 5 ans, dénonçable chaque année si besoin, elle tient compte de l'existant des services de proximité de CUSY tel que le centre de loisirs. Enfin elle permet surtout à l'ensemble de la population d'accéder aux installations et services du SIPA pour lesquels la commune a contribué par le passé et continue actuellement par les attributions de compensation. Malgré tout nous resterons vigilants quant à la participation financière de la commune"

2.4 Travaux de busage eaux pluviales – route des Crêts

Le maire présente au conseil municipal les travaux de busage des eaux pluviales pour la traversée de la route des Crêts. Le montant des travaux s'élève à la somme de 38 932 € HT. Par ailleurs, des travaux sont également à réaliser allée des Colombes pour un montant de 49 039 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les 2 offres de l'entreprise SADE :
- . à 38 932 € HT pour la partie à gauche de la route des Crêts (secteur des 3 Pins) jusqu'au ruisseau,
- . à 49 039 € HT, pour la partie à droite de la route des Crêts, secteur allée des Colombes.

Point supplémentaire à l'ordre du jour

2.5 Adhésion à la convention d'intervention du psychologue du travail du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention fixant le cadre d'intervention et les missions confiées au psychologue du travail du Centre de Gestion en matière de prévention ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation en psychologie du travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif et autorise le Maire à conclure la convention correspondante.

3 - Questions diverses

- SIPA : Actions en direction de la jeunesse du canton avec propositions de fiches actions » propositions animations pour les jeunes qui seront travaillées en commission. A cet effet, le SIPA est en cours de recrutement d'un animateur.
- Commission travaux :
 - Aire de jeux : 90 000 € HT de travaux subventionnés en partie par le conseil départemental et régional.
 - Aménagement accès aux écoles : cheminement piétons depuis RD vers église, marquage au sol, mise en place de piquets pour éviter stationnements sur trottoirs, déplacement barrière, déplacement passages piéton, aménagement devant restaurant scolaire avec gabions : 36 429 € dont 35 % de subvention du département.
 - Route des Bauges : aménagement d'un cheminement piéton à venir avec plateaux ralentisseurs sur la chaussée, aménagement d'un passage piéton, mise en place de bordures. Travaux subventionnés par le département. Prévisions de travaux en 2022.
 - RD 911 : Aménagement Centre village, phase « esquisse » dans le but de ralentir les véhicules qui arrivent depuis les Bauges. Sécurisation de la sortie de la route des Crêts. Elaboration dossier pour présentation au département.
 - Aménagement croisement Route du pavé/RD3 : amélioration de la visibilité des véhicules de gauche et de droite ; mise en place plateau ralentisseur et extension du cheminement piéton. Elaboration dossier pour présentation au département.

- Points d'apport volontaires : le grand Annecy prévoit de réaménager au printemps 2022 les 4 points d'apport volontaires Lachat, Parisiens, Tropaz, foyer communal avec colonnes aériennes intégrant les ordures ménagères.
 - Extension du réseau de Chaleur : étude financière à réaliser début 2022.
 - Aménagement passerelle du Chéran : pose d'un sanitaire type Sanisphère – Aménagement accès et parking prévus printemps 2022.
- Environnement :
 - Opération 1 arbre/ 1 habitant du Grand Annecy : 26 arbres plantés le 27/11/2021 avec la participation de 25 personnes. 3 arbres seront plantés à l'école.
 - Repair'café du 4 décembre + Atelier DIY (Do It Yourself) de produits cosmétiques et autres.
 - Compostage partagé : Analyse des réponses reçues au questionnaire sur la proposition de compostes municipaux.
 - CCAS :
 - Participation d'une dizaine de personnes à l'atelier « Bien vieillir » avec Soliha vendredi 26/11
 - Distribution des colis des anciens du 18 au 24/12

Michelle Brousse fait part d'un problème de disjoncteur au foyer communal. Le maire précise qu'une demande a été faite à EDF pour augmenter la puissance à 24 KVA avec changement du disjoncteur.

Stéphane Affole fait remarquer que des piquets ont été plantés sur un terrain, à côté de l'abri bus de Lachat empêchant le demi-tour du bus. Le maire confirme qu'il s'agit d'un terrain privé. Elle a alerté le département et les services de transports scolaires du Grand Annecy pour trouver une solution.

Suite à un projet professionnel lui prenant plus de temps, Fabien George quitte ses fonctions d'adjoint au 31/12/2021. Il reste Conseiller Municipal.

Fin de séance à 22h08